

COMMISSION JURIDIQUE

Rectificatif à la Réunion du 20 Novembre 2024

Présents : Mme RETOURNE, MM DEFOSSEZ, DUCANSEL, FOURE, LEBOUÉ, PATTE, POLET, SINOQUET
Absents : MM CANDAS, CAUVIN, NOTEL

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, 2 jours pour les coupes, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

AFFAIRES LITIGIEUSES DES COMPETITIONS SENIORS GARCONS

- **Match ABBEVILLE MENCHECOURT 2 – ABBEVILLE US 2, D5 C du 03/11/2024**

Réserve d'Abbeville Us 2 sur la participation et la qualification du BAH Hamza d'Abbeville Menchecourt 2 en état de suspension le jour de la rencontre

Le joueur BAH Hamza a été sanctionné de 1 match ferme suite à son expulsion du 20/10 contre Belloy sur Somme

Le 27/10, il ne joue pas en équipe 1 contre Amiens Rc en Challenge Crca → donc purge en équipe 1

Le 27/10, il ne joue pas en équipe 2 contre Cambron en Challenge Deloison → donc purge en équipe 2

Le 03/11, il joue contre Abbeville US 2 → donc il pouvait participer à cette rencontre

La commission annule toutes les sanctions suivantes, à savoir :

- De donner match perdu par pénalité à Abbeville Menchecourt 2 sur le score de 3 à 0
- D'appliquer l'amende de 100 € pour utilisation d'un joueur suspendu
- D'infliger un match de suspension au joueur BAH Hamza, en application de l'article 144 des Règlements Particuliers de la LFHF et 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, 1 match de suspension ferme à compter du lundi à 00h00 suivant la parution du PV ou de l'extrait de PV de la commission.

La Commission met au débit de l'US ABBEVILLE les droits de réserves (30€).

Prochaine réunion : jeudi 19 décembre à 17 h 30

**Le Président
P. FOURE**



**le Secrétaire de séance
R. PATTE**

